

PLF 2010 – FISCALITE ECOLOGIQUE – Editorial du 27 octobre 2009

Lors de la discussion du PLF 2009, j'avais axé mes propos sur la fiscalité environnementale en posant d'entrée de jeu la question : Le PLF 2009 comporte-t-il des axes volontaristes visant à orienter à la hausse la fiscalité écologique dès lors que l'on considère qu'elle peut constituer un outil levier pour l'amélioration de notre environnement et l'atteinte des objectifs environnementaux tels que le bon état de l'eau, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le recours accentué aux énergies renouvelables ?

Ce n'était pas le cas et je l'avais regretté, déposant également, avec le soutien des membres socialistes de la commission des finances, un amendement instituant une taxe sur les consommations d'énergie assise sur le contenu énergétique des consommations d'énergie, prévoyant sa progressivité ainsi que les conditions de son utilisation : 50% affecté à un fonds d'accompagnement de la mutation énergétique, qui pouvait lui-même alimenter la réduction des charges dans le logement social, fonds d'aide à la mobilité, fonds de développement des transports collectifs.

Mais en 2009, c'était trop tôt !!!

Un an plus tard, nous y sommes. La parole présidentielle est passée par là : en février 2009, il fallait supprimer la taxe professionnelle, la remplacer... une piste, la taxe carbone.

La fiscalité écologique, c'est percevoir différemment l'impôt : dans ce cadre, la taxe carbone, c'est taxer les modes de productions polluants, les modes de consommations polluants. La fiscalité verte, c'est favoriser la production et la consommation de produits propres, c'est accélérer le passage à une économie décarbonée.

A la demande du Président de la Commission des Finances, j'ai travaillé, en lien avec mon collègue Michel DIEFENBACHER, sur ce sujet durant l'été et nos préconisations sont partagées, mis à part la question de l'inclusion ou non de l'électricité dans la base taxable ; et nous avons conclu à la nécessité d'instaurer la contribution climat énergie, convaincus que nous sommes qu'il est temps d'intégrer dans nos raisonnements politiques et dans nos actions les 2 crises : énergétique et climatique.

Nous ne devons pas considérer que le changement climatique est un problème comme les autres : ce n'est pas plus tard mais maintenant que nous devons nous en préoccuper, au risque de voir les conséquences devenir désagréables, insupportables. Car nous avons déjà injecté de grandes quantités de CO² dans l'atmosphère et nous ne devons pas attendre que la situation climatique soit gravissime pour agir, pas plus que nous ne pouvons considérer que le tabac est inoffensif puisque les fumeurs sont vivants !

Souhaiter que la consommation d'énergies fossiles diminue, c'est déjà prendre en compte l'avenir de la planète, et en conséquence considérer comme légitime l'instauration de la contribution climat énergie. La division par 2 des émissions mondiales de CO² implique en conséquence la baisse de la consommation de charbon, de gaz et de pétrole.

De plus, un jour, demain, l'humanité devra de toute façon consommer moins d'énergies fossiles car ces énergies ne sont pas renouvelables à l'échelle des temps historiques.

Avec la taxe carbone prévue dans le cadre du budget 2010, tombant dans le pot commun du budget, nous sommes loin de la décision, qu'il était possible de prendre, d'affecter le produit de la taxe carbone à un fonds autonome, doté d'une gouvernance particulière et chargé de décider de l'utilisation des recettes. Ce schéma, analogue à celui mis en œuvre pour le fonds de réserves des retraites, aurait eu pour vertu principale de sanctuariser le produit de la contribution carbone, écartant cette ressource du besoin de financement de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

L'instauration de la Contribution Climat Energie pourrait constituer un véritable tournant dans la mise en œuvre de la fiscalité écologique. Au lieu de cela, nous voyons une mise en œuvre d'une taxe carbone :

- timide, par le choix bas de la valeur attribuée au carbone ;
- incomplète, car n'incluant pas l'électricité ;
- injuste, dans le choix d'une redistribution uniforme aux ménages ;
- embryonnaire, par l'absence de l'affirmation d'une nécessaire progression.

J'ai pourtant fait le choix personnel de voter l'article 5 instituant la taxe carbone, convaincu de la nécessité de modifier profondément nos modes de production et de consommation en utilisant l'outil que constitue la fiscalité.

Les militants socialistes du Lot qui ont voté pour le pôle écologique lors du congrès de Reims, ceux qui connaissent mes engagements dans le domaine de l'eau et plus globalement pour l'environnement n'en seront pas surpris !

Je suis le seul à l'avoir fait parmi les députés de gauche présents et j'ai immédiatement dû réagir aux propos du Ministre Woerth au sujet des conditions de la compensation-redistribution de la taxe.

" Le retour forfaitaire est tout sauf de la justice fiscale. Prendre 4 centimes d'euros sur le litre d'essence et rendre la même chose à chacun – 46 euros par personne, 92 euros pour un foyer fiscal –, c'est justifier l'incompréhension actuelle de l'opinion qui nous interroge sur le thème : pourquoi on nous prend pour nous rendre ? Si, en plus, la restitution se fait de manière uniforme, sans tenir compte des différences de situations, la démarche n'a rien de pédagogique.

Il était essentiel de dire aussi qu'il fallait s'engager vers des modes de production et de consommation différents. Or, dans votre argumentaire, vous venez de dire que les plus riches ne changeraient rien à leur comportement, qu'ils continueraient à consommer et contribueraient ainsi à alimenter vos caisses.

Vous démontrez ainsi, en banalisant la consommation, que vous ne croyez finalement pas du tout à cet outil.

J'en suis un peu affligé à ce moment du débat, même s'il est tard ! Vous démontez la crédibilité de l'outil Taxe Carbone que vous voulez créer et vous allez finir par me faire regretter le vote, qu'en conscience, j'avais décidé d'assumer."